

PROJET DE LOI

N° 80

rejeté

SÉNAT

le 24 janvier 1985

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 1984-1985

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT
EN NOUVELLE LECTURE

*relatif à l'état d'urgence
en Nouvelle-Calédonie et dépendances.*

Le Sénat a rejeté en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris le 24 janvier 1985.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 2568, 2569 et in-8° 756.

Commission mixte paritaire : 2571.

Nouvelle lecture : 2570 et 2572.

Sénat : 1^{re} lecture : 192, 193 et in-8° 79 (1984-1985).

Commission mixte paritaire : 195 (1984-1985).

Nouvelle lecture : 196 (1984-1985).
